Chaîne d'intégrité du document : 34 E0 56 0D 62 3E 44 92 5C AE 7E E6 66 23 63 66
AR préfecture : 094-219400447-20260924-11241-DE
Reçu en préfecture le : 07/10/2026
Publié le : 07/10/2026
Par : LECOUFLE Françoise
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1184423

DEPARTEMENT
DU
VAL-DE-MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 35
Membres en exercice : 35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 septembre 2026
L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le jeudi 24 septembre 2026, 20h00

Le Conseil Municipal, dument convoqué le 18 septembre 2026, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à Hôtel de ville, salle du Conseil municipal.

Etaient présents :
Mme Françoise LECOUFLE Maire, M. Philippe LLOPIS Maire adjoint, Mme Corine KOJCHEN Adjointe au Maire, M. Philippe GERBAULT Adjoint au Maire, Mme Aïcha GASSET Adjointe au Maire, Mme Peggy TRONY Adjointe au Maire, Mme Virginie FROMENTIN Adjointe au Maire, M. Dominique RODRIGUEZ Adjoint au Maire, Mme Cathy BRUN Conseillère municipale, M. Romain BLONDEL Conseiller municipal délégué, M. Eric LEANDRE Conseiller municipal, Mme Corinne DUBOIS Conseillère municipale, M. Julien LAUDET-HADDAD Conseiller municipal, Mme Aurélie ARCHIMEDE Conseillère municipale, Mme Marie-Laure BATAILLE Conseillère municipale, M. Ibra FAYE Conseiller municipal, Mme Marylou LOYEZ Conseillère municipale, M. Sylvain AUBERT Conseiller municipal, Mme Mahab CHAUDHRY Conseillère municipale, Mme Christine LIAMBO Conseillère municipale, M. Adlane BOURAS Conseiller municipal, Mme Rosa LOPES Conseillère municipale, M. Pascal RAFFLIN Conseiller municipal, M. Abdelghani SEDRATI Conseiller municipal, M. Sébastien ROBY Conseiller municipal, Mme Séfora RAMNARAINE Conseillère municipale, M. Emmanuel MBEDEY Conseiller municipal.

Ont donné pouvoir :
M. Ambroise TOIN à M. Philippe LLOPIS, M. Cédric LONGATTE à M. Philippe GERBAULT, Mme Nora KOUYATE à Mme Peggy TRONY, M. Mostafa AISSA à Mme Aïcha GASSET, M. Gilles DAUVERGNE à Mme Françoise LECOUFLE, M. Nicolas RATZ à M. Abdelghani SEDRATI.

Absents non excusés :
M. Malik YETTOU, Mme Rachida BENHABCHI.

Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE
Secrétaire de la séance : Monsieur Eric LEANDRE

Ordre au sein de la séance : 11

2026-DEL-104 - Modification du règlement d'attribution d'une bourse communale d'aide à l'installation des jeunes médecins.

Chaîne d'intégrité du document : 34 E0 56 0D 62 3E 44 92 5C AE 7E E6 66 23 63 66
AR préfecture : 094-219400447-20260924-11241-DE
Reçu en préfecture le : 07/10/2026
Publié le : 07/10/2026
Par : LECOUFLE Françoise
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1184423

Limeil-Brévannes

Commune de Limeil-Brévannes

Séance du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2026

Délibération n° 2026-DEL-104

Objet : Modification du règlement d'attribution d'une bourse communale d'aide à l'installation des jeunes médecins.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 1511-8, D.1511-52 à D.1511-56, R.1511-44 à R.1511-46 ;

Vu l'article L.1434-4 du Code de la Santé Publique ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2022 relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel dans les établissements publics de santé ;

Vu l'arrêté ARS – DOS n°18-457 relatif à la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins pour la profession de médecin - Recueil des actes administratifs spécial N°IDF-007-2018-03 publié en Mars 2018 ;

Vu l'arrêté ARS – DOS n° 2022/1167 portant sur la détermination des zones caractérisées par une offre de soins insuffisance ou par des difficultés dans l'accès aux soins concernant la profession de médecin ;

Vu le règlement approuvé par délibération n°2025-DEL-065 en date du 19 juin 2025 ;

Considérant que la ville est identifiée en zone « d'Intervention Prioritaire » (ZIP) par l'Agence Régionale de Santé ;

Considérant qu'il convient de modifier la durée d'engagement d'exercice libéral sur la commune ;

Ouï le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : De modifier le règlement tel que joint en annexe en réduisant la durée d'engagement d'exercice libéral de 24 mois à 12 mois pour le versement de la bourse pendant 12 mois et de 48 mois à 24 mois pour un versement de 24 mois.

Article 2 :D'acter que le reste du règlement est inchangé.

Article 3 :D'autoriser le Maire à modifier par voie de décision le contrat d'engagement et de signer le contrat à conclure avec les étudiants dont les candidatures seraient retenues dans la limite du budget communal prévu à cet effet.

Article 4 :La présente délibération est susceptible de recours par un tiers une fois rendue exécutoire, c'est-à-dire dès qu'il a été procédé à sa publication électronique sur le site de la ville (www.limeil-brevannes.fr), ou à son affichage, ou à sa notification ainsi qu'à sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne. Le délai de recours est de deux mois et il doit être porté devant le Tribunal administratif de Melun, 43 Rue du Général de Gaulle, 77000 Melun.

Chaîne d'intégrité du document : 34 E0 56 0D 62 3E 44 92 5C AE 7E E6 66 23 63 66
AR préfecture : 094-219400447-20260924-11241-DE
Reçu en préfecture le : 07/10/2026
Publié le : 07/10/2026
Par : LECOUFLE Françoise
Document certifié conforme à l'original
http://publiact.fr/documentPublic/1184423

Article 5 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée sur le site internet de la Commune (http://www.limeil-brevannes.fr) et conservée au registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture du
Val-de-Marne le.....
Publié le.....
Notifié le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE

Pour le Maire et par délégation
La directrice générale des services
Madame Michèle MULLER

Le secrétaire,

Signé

Eric LEANDRE

Le Maire

Signé

Françoise LECOUFLE

MAIRIE DE LIMEIL-BRÉVANNES (V-DE-M) SCE JURIDIQUE